

III°

Second Budget

(1775-91)

IV°

Valeur

commerciale

des

monnaies

(1763-91)

anciennement des lois françaises, mais unit au trafic avec les Indiens : on dut l'amender aussitôt. — L'encassement du Trésor colonial (1783-90) accuse la somme de 31,585 liv. st., et un total de 94,762 liv. (1775-91). — Une *Déclaration* (1778) donne la garantie que la levée de certains impôts par la métropole ne vise que le règlement du commerce et sera affectée aux besoins de la colonie.

2o Dépenses (1774-91) : — les gratifications sont presque supprimées à la demande de lord Dorchester. — L'accroissement subit de la population, l'arrivée des Loyalistes, l'extension des affaires publiques entraînent l'augmentation du nombre des *salaires* administratifs et des *frais éventuels* : — soit, en 1788, 5,945 liv. et 20,608 liv. st. — Au clergé anglican l'on accorde un septième des terres de la Couronne non utilisées, appelées *Réserves du clergé*. — En 1789, sir Thomas Mills et William Grant, receveurs, sont condamnés, après enquête, à une restitution de 8,756 liv. sterling : — dès lors, chaque Province aura son *inspecteur des deniers et comptes publics*, responsable au Conseil et à l'Assemblée (V. Duncan Mac Arthur, *Can. and its Prov.*, t. II, p. 491).

1o Papier-monnaie : — on l'a émis aux habitants, sous l'intendance de Bigot : *dépréciation* immédiate, après la Cession et sous le Régime militaire (1759-63). — Les Canadiens ont encaissé leur *numéraire* ; il ne réapparaît que pour le commerce de détail. — A la reprise des affaires, la *monnaie courante* s'échange entre les marchands canadiens, ceux de Québec avec Halifax, Boston, Salem : ceux de Montréal avec la colonie de New-York par la route du lac Champlain. (V. Larreau).

2o Valeur comparative des monnaies : — introduction au Canada, par le trafic américain aux Antilles, de la *piastre espagnole* (*piastra*, plaque de métal), dite *pièce de huit* réaux, de la valeur de 4 sh. 6 d. (pence). — Le *shilling* ou schelling anglais sert alors d'unité nominale. — La piastre ou le *Dollar américain* suit un taux variable, selon les pays : 5 sh. à Halifax, en Nouv.-Angl., — 7 sh. à New-York, puis 7 et demi et même 8 sh. : taux qui s'introduit respectivement à Québec et à Montréal : — Cette *surélévation* est défavorable aux transactions intérieures.

3o Moyens de change : — le 4 oct. 1764, une ordonnance de Murray "règle le cours des monnaies". — La piastre espagnole est évaluée à 6 sh., — le *grand écu* français à 6 sh. 8 d., — le schelling anglais à 1 sh. 4 d. : — toute fraction de ces unités est prohibée, pour diminuer les fraudes. — La papier-monnaie portait jadis ces mots : *Bon pour* ou *Bons* dans la suite. — En 1767, un entrepreneur de Québec sollicite du Conseil le *privilege* d'émettre ces *Bons* ou *Billets promissoires* de petits montants, comme moyen de substitution aux fractions prohibées : — sorte d'inauguration de la **première banque**, munie d'une charte au Canada. — En 1777, le taux fixé par Murray subit une dépression légale — on lui substitue l'évaluation adoptée entre Québec, Halifax, la Nouv.-Angleterre. — Néanmoins, en 1783, les négociants